

## AVIS PUBLIC

### PLAN RURAL DE TRACADIE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE ARRÊTÉ NO 030-31-2019

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Municipalité régionale de Tracadie a l'intention de modifier son Plan rural en créant une zone d'aménagement intégré (AI-7) à même une partie d'une zone rurale (RU). Tout aménagement dans cette zone devra être conforme aux dispositions et aux conditions établies à l'Annexe « A-2 » de l'arrêté no 030-31-2019.

La propriété concernée est située au **4902, route 11 et porte le numéro d'identification (NID) 40323529**. Le but de cette modification est de permettre l'usage commercial de réparation de véhicules et d'équipements léger et lourd comme usage secondaire à l'usage principal résidentiel.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites aux modifications proposées, aura lieu lors de la réunion ordinaire du 9 mars 2026 à 19h00 en la salle du conseil municipal située au 3620, rue Principale. Tous commentaires ou objections écrits doivent être adressés au greffier municipal au C.P. 3600, Succ. Bureau chef, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 6 mars 2026 à 9h30.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à l'hôtel de ville (3267, rue Principale), de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi ainsi que de 8h00 à 13h00 le vendredi ou le consulter sur le site internet de la municipalité.

